

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — But du parti de l'ordre. — ITALIE : La paix avec l'Autriche ; Le pape dans ses Etats. — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Résignation. (Histoire.)

Lyon, 20 Avril 1849.

But du parti de l'ordre.

L'ordre est le point de départ de tout progrès, la base fondamentale de toute société régulière; aussi l'ordre est le drapeau sous lequel tous les anciens partis viendront s'abriter devant l'urne électorale. Cette première entente entre tout ce que la France renferme d'hommes considérables et honnêtes, n'est qu'un premier pas dans la voie nouvelle qui est tracée pour la politique de l'avenir. Il faut que ce pas soit franchi sans arrière-pensée pour qu'on en retire tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre. Il faut que les anciens intérêts, les principes rivaux, les opinions dissidentes cessent désormais. La société est attaquée par une armée dont les rangs se serrent; elle doit être défendue de même. Mais une fois le mal vaincu, tout n'est pas fini : ce n'est que le commencement du bien; ce n'est qu'une pierre d'attente pour l'édifice colossal qui ne doit plus redouter les ravages du temps et des révolutions. Il ne faut pas que l'arme dont nous nous servons pour exterminer l'anarchie, éclate dans nos mains pour éclaircir les nôtres. Il ne faut pas que l'union momentanée avec laquelle nous allons monter à l'assaut, puisse, à un jour donné, disparaître pour recommencer entre nous les vieilles luttes du passé où la France a toujours été la victime expiatoire. Il ne s'agit plus de prétentions personnelles, d'ambitions de parti; il s'agit de constituer le parti du pays un et indivisible.

C'est une grande et difficile tâche, mais nous comptons assez sur l'appui de la Providence et sur la sagesse de nos concitoyens pour croire que cette tâche n'est pas impossible.

Les formes de gouvernement ne sont rien en elles-mêmes. L'histoire nous montre des royautés florissantes à côté de Républiques prospères et heureuses, comme aussi elle nous montre les faits inverses. Si donc nous avons recours à l'expérience des siècles passés, nous voyons que les institutions différentes peuvent également être réputées bonnes quand elles ont de sages interprètes.

Quant à la France actuelle, elle est en République. Elle jouirait d'une tranquillité parfaite, et sa prospérité serait toujours croissante, si nous avions une foi assez robuste dans l'avenir que nous réserve cette nouvelle forme de gouvernement. Pourquoi, jusqu'à présent, n'avons-nous pas eu cette foi? Parce que nous avons douté de la sincérité des anciens partis; parce que nous avons toujours redouté les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes; parce que nous leur avons supposé des arrière-pensées de contre-révolution, ce qui fraierait un chemin à des révolutions nouvelles dont il serait impossible de prévoir l'issue. Eh bien! que par le fait même de l'élection tous ces doutes disparaissent; que les candidats n'aient qu'un désir : l'affermissement de l'ordre par la Constitution, et le progrès, en prenant pour point de départ l'état actuel de notre société. Que les candidats se présentent avec le ferme dévouement à toute cette immense majorité du pays qui a fait le 10 décembre.

Et alors nous aurons la foi parce que nous aurons la certitude de l'avenir; alors nous serons tous rassurés, parce que nous serons unanimes dans nos vœux et dans nos efforts; parce qu'il n'y aura plus de division possible sur le terrain neutre où les anciens partis, abandonnant leurs vieilles préventions, n'auront plus en vue que les intérêts et le bonheur du

pays. Que chaque député aille à la législative avec cette pensée qu'il ne s'agit plus pour lui de servir telle ou telle famille, mais la France entière. Pussions-nous complètement réussir! C'est le plus ardent de nos vœux, et ce serait la plus précieuse des consolations pour les maux que nous avons soufferts.

Les deux comités de législation et du crédit foncier vont examiner deux propositions de M. V. Considérant. La première est ainsi conçue :

« A partir de deux mois après la promulgation de la présente loi, les hypothèques légales et judiciaires qui ne seront pas inscrites seront nulles à l'égard des tiers. »

La seconde est relative aux chambres de l'agriculture et de l'industrie. Aux termes de ce projet, il serait organisé, dans le délai de deux mois, à l'instar des chambres de commerce et par des voies et moyens analogues, une chambre de producteurs de l'agriculture et une chambre de producteurs de l'industrie. Le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce serait chargé de l'exécution de cette loi.

M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, vient de faire distribuer aux représentants des *Observations* sur le projet de loi concernant le recrutement proposé par la commission dont M. le général Lamoricière a été le rapporteur. M. le maréchal n'est nullement favorable au projet, et ses objections sont on ne peut plus fortes et décisives. Nous nous réservons de publier les idées d'un homme aussi compétent, lorsque la discussion devra se présenter à l'Assemblée.

On a contesté quelquefois à M. de Lamennais le don de prévision dont il s'efforçait de faire preuve dans ses brochures : *Paroles d'un croyant*, et *Truands et chenapans*, ou quelque chose comme cela!

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

RÉSIGNATION.

(HISTOIRE.)

Je vais raconter simplement une chose que j'ai vue. C'est un des souvenirs mélancoliques de ma vie. C'est une de ces pensées vers lesquelles l'âme se reporte avec une douce tristesse quand vient l'heure du découragement. Il s'en exhale je ne sais quel renoncement aux trop vives espérances de ce monde, je ne sais quelle abnégation de soi-même qui apaise ce qui murmure en nous, et nous appelle à une silencieuse résignation.

Si jamais ces pages sont lues, je ne voudrais pas qu'elles fussent lues par ceux qui sont heureux, complètement heureux. Il n'y a là rien pour eux, ni invention, ni événements. Mais il y a des cœurs qui ont un peu souffert, beaucoup rêvé, et qui sont aptes à une facile tristesse. Qu'en passant ils entrevoient une souffrance quelconque, ou qu'un son qui res-

semble à un soupir frappe leur oreille, ils s'arrêtent, écoutent et plaignent. A eux je puis parler presque au hasard, et raconter une histoire simple comme tout ce qui est vrai, touchante comme tout ce qui est simple.

Il y a dans le Nord, près de la frontière belge, une toute petite ville obscure, ignorée. Les éventualités de la guerre l'ont fait entourer de hautes fortifications qui semblent écraser les chétives maisons qui se trouvent au centre. La pauvre ville, étreinte par un réseau de murs, n'a pu, depuis lors, laisser égarer une seule maisonnette sur la pelouse qui l'entoure; sa population augmentant, elle a diminué ses places, entravé ses rues : elle a sacrifié l'espace, la régularité, le bien-être. Les maisons, ainsi entassées les unes auprès des autres, et étouffées par les murs d'enceinte, n'offrent aux regards, d'un peu loin, que l'aspect d'une grande prison.

Le climat du nord de la France, sans avoir des froids extrêmes, est d'une morne tristesse : l'humidité, le brouillard, les nuages et la neige obscurcissent le ciel et glacent la terre pendant six mois de l'année. Une épaisse et noire fumée de charbon de terre, s'élevant au-dessus de chaque habitation, ajoute encore à la sombre apparence de cette petite ville du Nord.

Je n'oublierai jamais la froide impression de tris-

tesse que j'éprouvai en franchissant les ponts-levis qui lui servent d'entrée. Je me demandai avec effroi s'il y avait des êtres qui fussent nés là et qui dussent y mourir, sans rien connaître du reste de la terre. Il y en avait, en effet, dont telle était la destinée. Mais la Providence, qui a des bontés cachées jusque dans les privations qu'elle impose, a donné aux habitants de cette ville la nécessité du travail, le besoin d'acquiescer le bien-être qui leur manque, et, par ces moyens, ôta à ces pauvres enfants déshérités le temps de regarder si le ciel était gris et privé de soleil. Ils oublient ce qu'ils n'ont pas. Mais moi, en entrant dans cette ville sombre et enfumée, j'évoquai le souvenir de tous les jours de soleil qui avaient rempli ma vie, de toutes les heures passées en liberté avec un ciel pur au-dessus de ma tête et de l'espace devant moi. En cet instant, je pensai à remercier de ce que j'avais jusqu'alors regardé comme des dons faits à tous les hommes : la lumière, l'air, l'horizon.

J'habitai dix-huit mois cette petite ville, et j'allais peut-être murmurer contre cette longue captivité, lorsque voici ce qui m'arriva :

Pour gagner une des portes des fortifications, il me fallait chaque jour, à l'heure de la promenade, descendre une petite ruelle semblable à un escalier, le sol étant creusé en forme de marches pour rendre la pente d'un accès plus facile. En traversant cette

Voici quelques lignes de lui, écrites en 1829, qui réhabiliteront sa prescience, car on y trouve plus qu'un pressentiment; c'est la description anticipée de ce que nous avons vu en 1848. Toujours justes, même envers nos adversaires, nous sommes heureux de restituer aujourd'hui à M. de Lamennais son caractère de prophète :

« Aux époques de révolution (écrivait-il, *il y a vingt ans*), il apparaît toujours une race d'êtres pervers à qui le mal plaît, et qui l'aiment pour lui-même. Ils ne respirent à l'aise que sur des ruines; et quand la puissance leur est laissée, le crime sort de leur âme comme la lave débordée du cratère. D'autres, occupés seulement de ce qui leur est personnel, et indifférents à tout le reste, fomentent le désordre pour y chercher des chances favorables à leurs intérêts. Vendus à quiconque veut les payer, aujourd'hui ils demandent dans un club la tête des rois, et, demain, on les verra à genoux, aux pieds du plus vil tyran, adorer ses caprices et légitimer ses forfaits! »

La première partie de cette prophétie s'est accomplie; on a demandé dans les clubs la tête des rois! Que le ciel nous préserve de voir accomplir la prédiction tout entière! (*Assemblée nationale.*)

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 19 avril :

On a continué, hier, dans notre ville à embarquer le matériel sur la flottille à vapeur, commandée par M. l'amiral Tréhouart.

Ce matin aura lieu l'embarquement des troupes. On nous assure qu'une dépêche télégraphique a prescrit le départ immédiat de l'expédition. M. le général Oudinot, qui doit la commander, est arrivé hier dans notre ville; il est descendu à l'hôtel Beauvau.

Nous croyons pouvoir ajouter aux détails que nous avons déjà donnés sur le but et les incidents prévus de notre expédition dans la Romagne, le renseignement suivant: Le quartier général de notre corps d'expédition sera établi provisoirement à Civita-Vecchia, où le général Oudinot s'installera. Le pape Pie IX, transporté par un bâtiment à vapeur français, escorté de vaisseaux napolitains, anglais et espagnols, se rendra de Gaëte à Civita-Vecchia, avec le consistoire des cardinaux; il formera un ministère et adressera au peuple de Rome et des Etats pontificaux une proclamation pour les inviter à secouer le joug tyrannique des anarchistes, et à rétablir le pouvoir pontifical. Les populations n'attendent que ce signal pour renverser cette misérable parodie de République romaine qui les opprime et qui pille la capitale du monde chrétien. Appelé par son peuple, le pape, escorté des troupes françaises, se rendra à Rome par la route qui va de Civita-Vecchia à cette ville, et il ira reprendre possession de St-Pierre et du Vatican. Si la population romaine, sous la terreur de ses tribuns, et, trop peu énergique pour manifester ses vœux en faveur du pape, hésitait et ne se prononçait pas, l'armée française marcherait vers Rome, sous le commandement du général Oudinot, et, comme nous l'avons déjà dit dans nos pré-

cédents renseignements, dans trois ou quatre jours l'anarchie romaine aurait cessé de déshonorer le Capitole et le Vatican. Cette expédition est approuvée à Paris par tous les hommes d'ordre, par tous ceux qui veulent voir une politique modérée et libérale prendre la place, en Italie, de ces violences dont elle est victime depuis un an.

Formalités à remplir par ceux qui veulent convertir en rentes 5 p. 0/0 sur l'Etat le montant de leur dépôt à la caisse d'épargnes.

Porter son livret ou le faire porter par un tiers au bureau, à l'Hôtel de-Ville, le mercredi de chaque semaine, de neuf heures à midi. Les gens éloignés ou qui ne peuvent se présenter eux-mêmes, demandent ou font demander, en donnant le livret, un imprimé de procuration qui est délivré gratis. Cette procuration sert pour retirer l'inscription qui est délivrée environ un mois après. Sitôt après que l'inscription est délivrée, le porteur se présente, avec ce titre, chez M. le receveur-général, et reçoit les rentes du 22 mars 1848 au 22 mars 1849.

Dans le cas où le déposant désirera réaliser le capital de son titre et avoir la certitude de le vendre au cours du jour, il pourra se présenter tous les jours, de dix heures à midi, au syndicat des agents de change, rue Puits-Gaillot, 15, au 1er.

Les personnes qui veulent réaliser, qui ne savent pas signer, qui sont éloignées, ou enfin ne peuvent assister à cette opération, sont obligées d'avoir recours à un ami, et de lui passer procuration pardevant notaire; cette procuration qui n'a pas besoin d'être sur papier timbré, est dispensée de l'enregistrement.

Italie.

Turin, 17 avril.

MM. Boncompagni et Dabormida sont arrivés hier à Turin, venant de Milan où ils étaient allés traiter de la paix avec l'Autriche. Les négociations sont fort avancées; déjà on a posé les bases fondamentales d'un arrangement définitif, et avant peu on communiquera officiellement les conditions mutuellement acceptées.

Nous entrons décidément dans une voie de réparation. La fermeté et la justice de La Marmora effacent rapidement, à Gênes, les traces de la lutte fratricide qui a affligé cette ville. A Turin et dans les autres provinces, le besoin de paix adoucit les regrets, et l'on ne demande qu'à jouir tranquillement des biens d'une administration régulière et libérale.

Florence, 15 avril.

Tous les actes et toutes les publications se font au nom du grand-duc dont l'autorité est partout rétablie, sauf à Livourne, dont nous n'avons aucune nouvelle, mais où il ne saurait se produire une résistance sérieuse en face de l'unanimité qui accueille la restauration de la monarchie.

La garde municipale est dissoute, il va être procédé immédiatement à sa réorganisation.

Les clubs ou cercles politiques sont formellement

interdits, et, pour achever de débarrasser la situation, l'Assemblée nationale s'est séparée. Une partie de cette Assemblée manifestait quelques intentions de se maintenir en permanence, mais l'attitude de la garde nationale et du peuple a fixé toutes ces irrésolutions, et l'Assemblée est définitivement dissoute.

Le ministère qui gouverne au nom du grand-duc est composé comme suit :

Fornetti, affaires étrangères;
Martioli, finances;
Fabarrini, instruction publique;
Allegrèti, intérieur;
Duchocquez, grâce et justice;
Belluomi, guerre.

Les adhésions arrivent de toutes parts au nouveau gouvernement.

Avezzano, qui commandait à Gênes, a passé à Livourne le 13 courant, se rendant à Civita-Vecchia.

Rome, 12 avril.

Les chanoines, membres du chapitre de St-Pierre, qui ont refusé de prendre part à la célébration de la messe solennelle de Pâques, ont été frappés d'une amende de 120 écus (environ 650 fr.).

Un nouveau décret menace de peines sévères les citoyens qui ne viendraient pas faire leur déclaration relative à l'emprunt forcé.

Les mesures fiscales et oppressives absorbent toute la sollicitude du triumvirat, qui exploite en ce moment la ville de Rome.

Suivant des nouvelles de Cernowitz, 5 avril, il est décidé que 60,000 Russes occuperont la Gallicie et y tiendront garnison. Le baron de Hammerstein est parti pour la Hongrie avec 25 bataillons et de l'artillerie à proportion. Le feld-maréchal lieutenant de Malkousky est parti le 5, allant remplacer le feld-maréchal Puchner, qui est malade. Toute la Transylvanie est barricadée; Bem a sous ses ordres 100,000 hommes, dont 10,000 de la légion polonaise, une légion d'étudiants de Vienne et de prolétaires. La Bukowine redoute une nouvelle invasion de troupes.

On disait, le 13, à Vienne, que les ministres avaient été appelés à Ollmütz, parce que le prince Windischgrätz avait donné sa démission. Il demandait un renfort de troupes russes, et les ministres Stadion et Bach avaient déclaré que, dans ce cas, ils se retireraient. On désignait déjà M. de Schmerling comme successeur de M. Stadion; mais il paraissait probable que la démission du prince serait acceptée. Les Russes ont résolu de célébrer le 15 mai, anniversaire de la résolution impériale qui a aboli la servitude dans la Gallicie. Chaque commune a décidé qu'elle planterait sur une place publique une croix de pierre entourée de tilleuls; ce monument sera recommandé aux soins assidus des populations.

M. le président de la République ira dimanche prochain, 22 avril, à Versailles, passer la revue des gardes nationales du département de Seine-et-Oise; il se rendra le dimanche suivant, dans le même but, à Troyes, où on annonce une réunion de près de 100,000 hommes de gardes nationales et de

étroite et obscure ruelle, pendant longtemps, mes pensées devançaient mes pas, je ne songeai qu'à la campagne que j'allais chercher; mais un jour, par hasard, mes yeux s'arrêtèrent sur une pauvre maison, qui seule paraissait habitée. Elle n'avait qu'un rez-de-chaussée, deux fenêtres; entre elles une petite porte; au-dessus, des mansardes. Les murs de la maison étaient peints en gris foncé, les fenêtres avaient mille petits carreaux d'un verre épais et verdâtre. Le jour ne devait pas pouvoir franchir cet obstacle pour éclairer l'intérieur de cette demeure. La rue était trop étroite, d'ailleurs, pour que jamais le soleil y parût. Il régnait là une ombre perpétuelle, et il y faisait toujours froid, quelle que fût, du reste, la chaleur du jour.

L'hiver, quand la neige était gelée sur les marches de la petite rue, on ne pouvait faire un pas sans risquer de tomber: aussi était-ce un chemin désert que moi seul, peut-être, je traversais une fois par jour. Je ne me souviens pas d'y avoir rencontré un passant, ou d'y avoir vu un oiseau se poser un instant sur les crevasses des murs. J'espère, me disais-je, que cette triste maison n'est habitée que par des personnes arrivées presque au terme de leur vie, et dont le corps vieilli ne peut plus ni s'attrister ni regretter. Ce serait affreux d'être jeune là!

La petite maison restait silencieuse: aucun bruit

ne s'en échappait, aucun mouvement ne s'y faisait remarquer. Elle était calme comme un tombeau, et chaque jour je me disais: Qui peut donc vivre ainsi?

Le printemps vint. Dans la ruelle la glace se changea en humidité: puis l'humidité fit place à un terrain plus sec; puis quelques herbes poussèrent au pied des murs. Le coin du ciel que l'on pouvait à grande peine entrevoir devint plus clair. Enfin, même dans ce passage obscur, le printemps laissa tomber une ombre de vie. Mais la petite maison restait toujours sans bruit et sans mouvement.

Vers le mois de juin, je me rendais, comme de coutume, à ma promenade de tous les jours, lorsque je vis (qu'on me pardonne cette phrase), lorsque je vis, avec une profonde tristesse, un petit bouquet de violettes placé dans un verre sur le bord d'une des fenêtres de la maison.

— Ah! m'écriai-je, il y a là quelqu'un qui souffre!

Pour aimer les fleurs, il faut, sinon être jeune, du moins avoir conservé quelques souvenirs de jeunesse; il ne faut n'être pas absorbé entièrement par la vie matérielle; il faut avoir la douce faculté de ne rien faire sans être oisif, c'est-à-dire, de rêver, de se souvenir, d'espérer. Dans la jouissance qu'apporte le parfum d'une fleur, il y a une certaine délicatesse d'âme. C'est un peu d'idéal, un peu de poésie qui se

glisse au milieu des réalités de la vie. Quand, dans une existence pauvre et laborieuse, je vois aimer les fleurs, je pressens qu'il y a lutte contre les nécessités de la vie et les instincts de l'âme. Il me semble que je sais parler, que je pourrais presque causer avec quiconque cultive une pauvre fleur près du mur de sa cabane. Ce jour-là, ce bouquet de violettes m'attrista; il disait: Il y a là quelqu'un qui sent tout ce qui lui manque; quelqu'un si pauvre en fait de jouissance, que je suis une joie dans sa vie, moi, pauvre bouquet de violettes!

Je regardai ces fleurs avec mélancolie; je me demandai si l'obscurité et le froid de la petite rue n'allaient pas les faire bien vite se faner, si le vent ne pouvait pas les atteindre. Je leur portais intérêt. J'aurais voulu les conserver longtemps à celui qui les aimait.

Le lendemain, je revins. Les fleurs avaient souffert de ce jour d'existence de plus. Elles avaient vieilli, et leurs pétales décolorés se recourbaient sur eux-mêmes. Cependant elles avaient encore un peu de parfum, et l'on avait pris soin d'elles. En m'avançant, je vis que la fenêtre était entr'ouverte.

(La suite à demain.)

troupes.
Samedi prochain, le président de la République donnera un bal à l'Élysée. Le nombre des invités sera restreint.

Paris, 18 avril, 4 heures 1/2.

Le bruit courait aujourd'hui que le pape était rentré dans ses États; on prétendait que le gouvernement en avait reçu la nouvelle par le télégraphe. Nous donnons cette nouvelle sans la garantir.

Des bruits de modifications ministérielles ont circulé encore aujourd'hui à l'Assemblée dans les salles et dans les couloirs. On parlait encore du général de Lamoricière, comme ministre de la guerre, et du général Bedeau, comme ministre des affaires étrangères. M. Léon Faucher garderait le portefeuille de l'intérieur.

Le comité d'administration départementale et communale a terminé l'examen du projet de loi ayant pour objet d'autoriser le département de la Gironde à s'imposer extraordinairement en 1849, pour encourager les constructions navales. On a distribué à l'Assemblée le rapport fait au nom du comité par M. Simiot.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Cette nuit, on a scié en partie l'arbre de la Liberté de la place du pont St-Michel. On ne connaît pas les auteurs de ce fait qui a sans doute pour but d'exciter quelques désordres. Au surplus, les rouges, au moment des élections, doivent, dit-on, essayer, à Paris, de ces moyens d'intimidation ou de provocation qui, le 29 janvier dernier, ont été tentés pour soulever les départements.

M. de Forbin-Janson, secrétaire de l'ambassade de France à Rome, arrivé il y a trois jours à Paris, vient de quitter cette ville pour se rendre à Gaète. Il est porteur de dépêches pour M. d'Harcourt, notre ambassadeur, et d'une lettre autographe du président de la République française pour le pape Pie IX.

La question du tribut entre le vice-roi d'Égypte et le gouvernement turc n'est pas encore réglée. Abbas-Pacha vient de demander la médiation de la France pour obtenir le règlement de cette affaire sur de nouvelles bases.

Le général Avezzana, qui commandait à Gênes, au moment de son embarquement, a demandé au consul de France un passeport pour Montevideo, où il compte prendre du service auprès du gouvernement de la République de l'Uruguay.

Le ministre d'Autriche à Paris, vient de remettre à M. Drouin de Lhuis un long memorandum relatif à la nomination du roi de Prusse comme empereur des Allemands.

Le prince Torlonia, célèbre banquier romain et banquier du pape, vient d'arriver à Paris.

M. Francis Lacombe avait publié dans l'Assemblée nationale, le 7 de ce mois, une étude sur Louis Blanc. Il avait pensé que le socialiste réfugié en Angleterre ne cessant de faire circuler ses doctrines en France, ses actes et ses paroles restaient dans le domaine de la discussion, malgré sa position d'exilé qu'il mettait en oubli tout le premier. M. Charles Blanc, son frère, a pensé le contraire, et, sous l'empire d'une vive irritation, il a écrit une lettre qui plaçait l'auteur de l'article sur Louis Blanc dans la nécessité de demander une rétractation ou bien une réparation par les armes. Une rencontre a été décidée pour hier mardi.

À trois heures, les deux voitures contenant les adversaires sont parties ensemble pour Saint-Mandé avec une pluie torrentielle mêlée de neige.

Pendant le trajet, le cheval qui conduisait M. Charles Blanc s'est abattu, il a fallu s'en procurer un autre. La rencontre n'a pu avoir lieu qu'à cinq heures. Le sort a donné à M. Charles Blanc l'avantage du terrain, à M. Lacombe le droit de tirer le premier.

M. Francis Lacombe a été atteint par le coup de feu de M. Charles Blanc, mais heureusement la blessure n'est pas grave. Après avoir traversé les deux basques d'un épais paletot, la balle s'est amortie sur un porte-monnaie. Sans cet obstacle, elle aurait pénétré dans l'aine, et la blessure eût été dangereuse. Au dire des témoins, toutes les circonstances de cette rencontre ont été honorables pour les deux adver-

saires. Les témoins de M. Francis Lacombe étaient MM. Alphonse de Colonne et Xavier de Montépin, ceux de M. Charles Blanc étaient MM. Méry et Nienwernière.

Hier, dimanche, s'est effectué un second voyage d'essai sur le nouveau chemin de fer de Paris à Chartres.

Durant le trajet d'aller on s'est arrêté à tous les endroits remarquables de ce parcours; le trajet de retour a eu lieu sans s'arrêter en deux heures et demie, sans le moindre accident.

Le choléra a fait invasion à Honfleur, il y a quelques jours. Nous constatons avec joie qu'il vient de disparaître complètement. Quarante personnes avaient été atteintes et le nombre des décès a été de moitié.

L'Église d'Irlande vient de faire une perte douloureuse. Le primat-archevêque d'Armagh, Mgr. Crolly, est mort subitement, frappé par le choléra. Les catholiques de l'Irlande entière ont appris, avec une affliction profonde, le coup dont la Providence a frappé leur Église.

Divers journaux entretiennent le public d'un vol considérable de médailles fait à Londres, et racontent que les médailles du Musée du Louvre ont failli subir le même sort. Le Musée du Louvre ne possède aucune collection de médailles; c'est évidemment de celle de la bibliothèque nationale que l'on a voulu parler.

M. de Marsant, qui vient d'être nommé préfet du Lot, est un ancien préfet, d'une capacité distinguée, et remarqué par ses opinions libérales et modérées; il a été longtemps sous-préfet de Soissons, et il était préfet du Gers, au moment de la révolution de Février.

Après trente audiences, il est permis d'espérer qu'on verra finir cette fameuse affaire des troubles de Limoges dont est saisie la cour d'assises de la Vienne. L'audition des témoins a été terminée, le 14 avril, et les plaidoiries ont dû commencer hier lundi.

Dimanche, à onze heures du matin, de grandes manœuvres d'infanterie ont eu lieu au Champ-de-Mars. Une partie des troupes campées et casernées sur la rive gauche de la Seine complétaient une division réunie sous les ordres du général commandant à l'École-Militaire. Un détachement du corps du génie, quatre régiments d'infanterie de ligne, trois régiments d'infanterie légère, un bataillon de chasseurs d'Afrique et deux batteries d'artillerie de campagne ont pris part à ces manœuvres, qui ont duré jusqu'à deux heures après midi, où le défilé a commencé. Un général anglais avec plusieurs officiers de cette nation, en uniforme, assistaient à cette revue, qui a été favorisée par un beau temps.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 16 avril 1849.

L'Assemblée adopte la réduction de 300,000 fr. proposée par la commission.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des membres du conseil d'Etat.

Votants,	628
Majorité absolue,	315
M. Horace Say,	352
Mahérault, ex-directeur à la guerre,	348
Vuillefroy,	318

Aucun des sept autres candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, les trois premiers sont seuls proclamés membres du conseil d'Etat.

Il est procédé au scrutin pour la suite de la nomination des conseillers d'Etat. Un seul est resté à nommer.

En attendant le résultat de l'opération du scrutin, la discussion du budget est reprise.

L'Assemblée adopte successivement les chapitres 42 et suivants jusqu'au 47^e inclusivement.

Le président proclame le résultat du scrutin pour l'élection du conseiller d'Etat qui reste à nommer; mais personne n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin pour la nomination qui reste à faire.

Le président communique à l'Assemblée douze demandes de congé présentées par des représentants (Vives réclamations.) Il déclare que demain, à l'ouverture de la séance, il consultera l'Assemblée.

La séance est levée.

Séance du 18 avril.

Présidence de M. le général Lamoricière.

Dès l'ouverture de la séance, la chambre procède au scrutin pour la nomination d'un dernier membre du conseil d'Etat.

M. le ministre de l'intérieur demande l'urgence pour

le projet de loi ayant pour but de proroger la législation sur la presse et le cautionnement des journaux et écrits périodiques, jusqu'au mois d'août 1849.

M. Dupont de Bussac, rapporteur de la commission qui a été nommée pour l'examen de ce projet, donne lecture de son rapport. L'exigence du cautionnement ayant paru contraire à l'article 8 de la Constitution, la commission aurait voulu formuler un autre projet; le temps lui a manqué. Toutefois, ne voulant pas laisser le gouvernement désarmé contre les abus de la presse, elle propose de proroger jusqu'au 1^{er} août l'exigence du cautionnement, mais elle en diminue le taux de moitié.

M. le président consulte l'Assemblée sur l'urgence. L'urgence est adoptée; la discussion s'ouvrira vendredi.

M. le président annonce qu'aucun des candidats du conseil d'Etat n'ayant obtenu la majorité absolue, il va être procédé à un second tour de scrutin.

VOIX DE GAUCHE : Le résultat du scrutin !

LE PRÉSIDENT : Le nombre des votants a été de 347 majorité absolue 274. M. Gouttai a obtenu 270 suffrages; M. Boussingault en a obtenu 263.

Il va être procédé à un autre tour de scrutin.

À trois heures moins un quart, la chambre reprend la délibération sur le budget des finances. Elle en est restée au chapitre 48.

Chapitre 48. Matériel du service administratif des forêts.

M. Maissiat propose d'augmenter le crédit de 2,200,000 fr. pour création de certaines routes forestières.

M. Marchal s'élève contre les droits d'usage dans les forêts de l'Etat, droits qui annulent jusqu'à un certain point les revenus des forêts. L'administration devrait s'occuper de les éteindre.

M. Gouttai, rapporteur, croit que la proposition de M. Maissiat est inopportune, en raison de la situation financière. (Aux voix !)

L'augmentation est repoussée. — Le chapitre 48 est adopté.

M. le président fait connaître le dépouillement du second scrutin pour la nomination du conseiller d'Etat qui doit compléter la liste.

Le nombre des votants a été de	606
Majorité absolue,	304
M. Boussingault a obtenu	304 voix.
M. Gouttai en a obtenu	297

En conséquence, M. Boussingault est proclamé conseiller d'Etat.

Il sera donné communication à M. le président de la République, par un message particulier, de la liste des quarante membres du conseil d'Etat.

L'Assemblée reprend le budget.

Les chapitres 49, 50, 51, 52 sont adoptés sans discussion.

Chap. 53. Personnel des contributions indirectes.

M. Latrade demande l'ajournement du vote de ce chapitre jusqu'à celui du budget des recettes.

M. GONDCHAUX : La commission ne vous a pas dissimulé qu'il y aurait lieu à examiner la question de conservation ou de réforme de quelques uns des impôts indirects, et particulièrement celui des boissons; mais elle vous a déclaré aussi qu'on ne pouvait songer à cette suppression pendant l'exercice 1849. En conséquence, elle persiste dans le maintien et le vote du chapitre. (Aux voix !)

Le chap. 53 est adopté.

Les chap. 54, 55, 56, 57 et 58 sont adoptés.

Chap. 59. Tabacs, personnel.

M. Charras propose une augmentation de 33,000 fr.

M. le rapporteur demande que le chapitre soit réservé jusqu'à explications nouvelles.

Le chapitre est réservé. Chapitre 60 et 61. Adoptés.

M. le rapporteur émet le vœu qu'à l'avenir les bureaux de tabac au lieu d'être accordés par faveur ministérielle, le soient par adjudication. Ce sera un moyen de diminuer les sollicitations et d'écartier les solliciteurs, cette plaie de notre époque.

M. PASSY, ministre des finances; Tout ce qu'on vient de dire des solliciteurs est vrai. En deux mois, j'ai reçu 20,000 pétitions. (Oh ! oh !) Il m'a fallu instituer un bureau pour les dépouiller et les examiner; encore, une foule ont-elles été renvoyées aux directeurs généraux, sans pouvoir être lues. Quant à l'adjudication qu'on propose, elle aurait de grandes difficultés d'exécution; cependant, j'examinerai, et je tâcherai de rendre ce mode applicable.

M. LE GÉNÉRAL BARAGUAT-D'HILLIERS : Le plus grand nombre de bureaux de tabac est donné, soit à d'anciens militaires, soit à leurs veuves, soit à des veuves d'employés civils. L'adjudication aurait pour résultat de les priver de cette ressource qui est souvent le seul moyen dont l'Etat puisse user pour récompenser de vieux services.

L'incident n'a pas d'autres suites.

M. de Beaumont (Somme) réclame la faculté pour plusieurs départements de cultiver le tabac.

M. le ministre fait observer que si on l'accorde à quelques uns en plus, il n'y a pas de raison pour ne pas l'accorder aux 86 départements; bien que la consommation générale du tabac ait augmenté depuis quelques années, celle du tabac indigène ne s'est pas beaucoup accrue. Pourquoi? c'est qu'en vertu de la loi de 1833, le gouvernement a été autorisé à employer une plus grande quantité de tabacs étrangers.

Il en est résulté une amélioration dans les produits

(Aux voix ! aux voix !)

Les chap. 62, 63, 64 et 65 sont adoptés.

Chap. 66. Postes, transports des dépêches.

M. Gloxin propose d'augmenter le crédit pour le traitement des facteurs des bureaux composés, des facteurs ruraux, de leurs brigadiers et sous-brigadiers, de 250,000 fr. pour le second semestre de l'exercice de 1849.

L'augmentation est votée.

Chap. 67. Matériel.

M. Dabeaux propose une réduction de 100,000 fr. sur le personnel de Paris et des départements, et en particulier sur celui du bureau de vérification à Paris, et les bureaux à remise dans les départements. Les sous-inspecteurs lui paraissent aussi des fonctionnaires inutiles. (Aux voix !)

L'amendement est rejeté.

M. Ch. Dupin fait des observations relatives aux paquebots à vapeur de la Méditerranée. La commission voudrait que ce service fût mis en adjudication. Je crois qu'il est impossible que l'état ne continue pas à se charger du transport des dépêches sur la Méditerranée. Il y a la non-seulement une question financière, mais encore une question politique.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

Nous engageons vivement tous les présidents, secrétaires et membres des divers comités électoraux, à nous transmettre toutes les communications qui concerneront les élections; nous les publierons avec empressement.

Il est urgent que le public connaisse tous les éléments de la lutte qui se prépare, afin qu'il puisse prêter son concours aux mesures utiles, et combattre les manœuvres dangereuses.

— Nous lisons dans le *Courrier de Lyon* :

Nous savons de source certaine que M. Rivet, bien que nommé conseiller-d'Etat par le suffrage de l'Assemblée, est décidé à ne pas accepter ce poste si les électeurs du Rhône le portent de nouveau à l'Assemblée nationale pour laquelle les élections auront lieu le 13 mai prochain.

— Le *Courrier de Lyon* et l'*Echo des Electeurs* qui avaient été cités à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle, par le citoyen Blanc, orateur du banquet socialiste de Brindas, ont été purement et simplement renvoyés de la plainte en diffamation formulée contre eux.

— Nous apprenons que le comité électoral de la section de l'Hôtel-de-Ville vient de décider que des délégués se rendraient, aujourd'hui samedi, dans la réunion des délégués des autres sections électorales, et qu'ils seraient appelés à concourir avec eux à la formation d'un comité central, pour l'arrondissement de Lyon. Ce comité central lyonnais aura pour mission de s'entendre avec les comités déjà formés de l'arrondissement rural et de Villefranche.

Un autre comité, qui s'est formé spontanément, sans mandat, sous des influences exclusives, avait adressé une lettre de convocation à chaque délégué de l'Hôtel-de-Ville en particulier, et non au comité, par l'intermédiaire de son président.

Le comité de l'Hôtel-de-Ville a décidé qu'aucune délégation électorale ne serait envoyée au comité de l'*Echo des Electeurs*. Il a donné mandat à deux de ses membres d'entendre les communications du comité de l'*Echo*, tout en lui donnant avis de sa décision, relative à la formation d'un comité central formé exclusivement par les délégués des sections.

Nous nous félicitons de cette résolution, qui donne aux électeurs la garantie que les candidatures seront l'expression fidèle de la majorité, et non l'œuvre de l'intrigue et des coteries. (Communiqué.)

— Une partie du glacis formant le prolongement de la culée du pont Napoléon s'est écroulée dans la Saône, du côté de la Quarantaine, il y a quelques jours. Néanmoins la circulation des voitures n'est pas interrompue.

— L'administration des hospices civils de Lyon fait savoir que, par décision du 11 avril courant, elle a renvoyé au 20 août prochain le concours qui devait avoir lieu le 23 juillet, pour deux places de médecin à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

— M. Bettini, reconnaissant pour le bon accueil qu'il a reçu du public lyonnais, donnera, avant de quitter notre ville, une représentation ou un concert au bénéfice des pauvres. Nous le félicitons de cette bonne pensée qui lui vaudra de nos compatriotes un affectueux souvenir.

— M. Paul Jullien a fait merveille hier soir au Cercle musical. Cet enfant, qui n'a que huit ans, est un véritable phénomène. Il y a, dans son jeu, de l'habileté, de la vigueur et un sentiment exquis. Que M. Paul

Julien continue, et l'avenir lui promet de grands succès et un magnifique talent.

— Destitués de l'inspection des eaux du Mont-Dore, le 10 mars 1848, MM. Bertrand père et fils ont été réintégrés dans ces fonctions par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 17 mars 1849.

— Dimanche dernier, à Saint-Etienne, vers une heure du matin, à la suite d'une rixe survenue entre plusieurs individus, dans un cabaret de la route de Paris, l'un d'eux a été frappé d'un instrument tranchant qui lui a fait une blessure assez grave. M. le commissaire a fait arrêter deux individus comme auteurs ou complices de ce fait.

Le blessé a été transporté à l'hospice, et on espère que sa blessure n'aura pas de suites fâcheuses.

— Depuis longtemps le sieur C....., charron à Montbrison, se faisait remarquer par une tristesse qui trahissait ses chagrins domestiques. Lundi, il quitta sa famille et alla loger à l'hôtel du Grand Saint-Jean. Ce matin, le vent ayant entr'ouvert les contrevents, les voisins remarquèrent quelque chose d'extraordinaire à la croisée, c'était le corps du malheureux C..... qui s'était pendu à l'espagnolette.

— On a arrêté hier, en l'église de Notre-Dame, une étrangère prise en flagrant délit de vol d'un tapis d'autel. C'était le onzième qui disparaissait depuis cet hiver. Espérons que l'instruction fera connaître les voleurs ou les complices.

Nous donnerons les détails lorsqu'aura lieu le jugement. (Presse départementale.)

— Nous lisons dans les journaux de la localité :

Une réclamation au sujet de l'art. 10 de l'ordonnance de police, qui prescrit que les rigoles et les caniveaux devront être recouverts. Les motifs qui ont dicté cette réclamation sont complètement illusoires. Les eaux ménagères ont un écoulement suffisant par les rigoles, dont les pentes sont toujours déterminées d'avance et parfaitement appropriées à leur destination.

Nous demanderons s'il est bien plus sain de voir, à la porte d'entrée de chaque maison, un ou deux hommes uriner tout à leur aise, et donner à chaque allée l'odeur d'autant de lieux d'aisances.

Nous prions instamment l'administration municipale de choisir cette occasion pour faire disparaître cet abus invétéré qui est aussi dégoûtant sous le rapport de la propreté qu'offensant pour la morale publique.

Quant aux besoins des passants, ils peuvent être satisfaits par des urinoirs spéciaux, établis aux angles des places et des carrefours, comme cela se pratique à Paris, d'où certainement on ne viendra pas nous demander des leçons de propreté et de convenances.

En vérité, nous n'aurions jamais cru être en désaccord avec deux organes importants de la localité, pour la destruction d'une habitude de saleté monstrueuse dans la seconde ville d'un pays civilisé.

— Nous avons sous les yeux une lettre de M. le colonel Duhamel, membre du comité napoléonien de Lyon, présidé par M. Gerbaud; dans cette lettre, écrite à un de ses parents de Bourg, M. Duhamel annonce que M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, se porte candidat dans le département du Rhône, et a promis d'opter pour ce département s'il y est élu.

Nouvelles étrangères.

HONGRIE. — On écrit de Pesth, 8 avril : La position de l'armée impériale autour de Pesth ressemble à peu près à celle qu'elle avait devant Vienne au mois d'octobre, et il est peu probable que l'armée magyare ose l'attaquer. Des forces imposantes se rassemblent sur le Rokosch, pour protéger Pesth contre un corps d'insurgés qui s'avance de Ezegled. Le maréchal Windisgrætz est arrivé ici hier.

DANEMARK. — Le général Hansen annonce, dans un ordre daté de Copenhague du 11, que tous les princes de l'Allemagne ayant prêté secours aux insurgés du Schleswig-Holstein, l'armée danoise, pour éviter toute inutile effusion de sang, se retirera devant des forces supérieures, et attendra dans l'île d'Alsen le moment favorable pour combattre l'ennemi à forces égales. Il semble donc que les Danois veulent sacrifier le Jutland et renoncer à l'offensive par terre, pour se borner au blocus des côtes de l'Allemagne.

ANGLETERRE. — LONDRES, 17 avril. — On faisait courir hier, à la Bourse et dans la Cité, des bruits

de modification du cabinet anglais et de probabilité d'une guerre entre la Russie et la Turquie.

On s'attend naturellement ici à ce que lord Palmerston sera interpellé ce soir dans le parlement sur l'explication du principe en vertu duquel aura lieu l'intervention française en Italie. On ne présume pas, en effet, que le gouvernement français aurait rien fait sans s'être entendu avec notre gouvernement.

A quatre heures de l'après-midi, la neige est tombée abondamment à Londres.

— Un conseil de cabinet a été tenu samedi dans l'après-midi au Foreign-office, il a duré trois heures.

ESPAGNE. — CATALONNE. — L'arrestation du comte de Montemolin et la capture de Marsal ont porté un coup terrible aux espérances des carlistes. On considère la pacification comme prochaine, et on croit que Cabrera aurait déjà renoncé à la guerre, s'il avait pu se réfugier dans un pays où il fût certain de conserver toute sa liberté. En ce moment, il est aux environs d'Olot avec une bande assez nombreuse, et songe peut-être à une tentative pour délivrer Marsal. Mais à l'heure où vous recevrez cette lettre, ce chef aura peut-être été fusillé à Gironne. Il est question de la soumission de plusieurs chefs importants.

On annonce que Saragatal s'est présenté avec 100 des siens à San Pedro de Torello, pour faire sa soumission.

La cavalerie et une grande partie de l'infanterie de Marsal ont aussi fait faire des offres pour mettre bas les armes.

Le cabecilla qui dernièrement avait brûlé une maison au bourg de Borrassa, offrait également d'entrer en négociations; mais on n'a pas voulu accueillir ses propositions.

On assure que les cabecillas Planademunt et Abril ont été mis en chapelle à Gironne et qu'ils devaient être exécutés le lendemain.

Marsal va être conduit à Amer pour y être mis en jugement; quoiqu'il soit un des premiers sur la liste des chefs qui doivent être fusillés aussitôt après avoir reconnu leur identité, on croit que le capitaine-général a demandé des instructions à Madrid avant de prononcer sur son sort.

Cours des soies.

ST-ETIENNE, LE 18 AVRIL 1849.

Les affaires sont très animées sur notre place. Les commissions venues de l'intérieur et de l'extérieur assurent le travail aux ouvriers rubaniers pendant au moins trois mois. La hausse sur les soies continue ses progrès, et la neige qui couvre nos montagnes fait craindre des gelées, et peut compromettre la prochaine récolte. On assure déjà que la première poussée des feuilles a été avariée dans beaucoup de localités des Cévennes et du Midi.

Voici le cours des soies à ce jour :

	de France, filature d'élite 19/21 f. 87 00 à 93 00
	1 ^o ord. 19/21 f. 81 00 à 86 00
	2 ^o ord. 19/21 f. 76 00 à 80 00
ORGAINE	Ouvraisons . . . 1 ^o ord. 20/21 f. 72 00 à 78 00
	2 ^o ord. 20/22 f. 69 00 à 70 00
	3 ^o ord. 21/23 f. 63 00 à 67 00
	de France 26/30 f. 60 00 à 65 00
	Id. 30/34 f. 58 00 à 62 00
TRAMES.	de Piémont 26/30 f. 62 00 à 66 00
	Id. 30/34 f. 60 00 à 64 00
	d'Italie 26/30 f. 56 00 à 60 00
	Id. 30/34 f. 54 00 à 58 00

Tous ces prix ont été faits sur notre place à part celui de 93, qui est le prix pour la marque Morin de Livron.

MOUVEMENT DE LA CONDITION DES SOIES DE ST-ETIENNE.

Lundi 16 avril, 18 balles ouvrées, 4 grèges.

Mardi 17 avril, 27 balles ouvrées, 2 grèges.

Mercredi 18 avril, 16 balles ouvrées, 4 grèges.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

19 AVRIL 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 173. — Soies ouvrées : 130. — Grèges : 42. — Dernier numéro placé : 1722.

BOURSE DE LYON. — 19 AVRIL.

5 0/0 90 15, 90 25, 90 40. — Chemins de fer : Paris à Rouen, ferme, 575; d. 10, 576. — Nord, ferme, 460; d. 10, 461. — Mines de la Loire, ferme, 296; d. 10, 297. — Gaz de Lyon, 1200. — Obligations des Mines de la Loire, 940.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.